

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 17 décembre 2008 à 19 h** salle **du Conseil** sous la présidence de **M. Auguste TRUPHEME, Maire.**

EXCUSEES : Mmes MARTINEZ et SILVE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Vincent BERCHAUD

oooooooooooooooooooo

RESTAURATION EXTERIEURE DE L'EGLISE SAINT- MARTIN

CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Une étude préalable à la réhabilitation extérieure de l'Eglise Saint Martin a été réalisée à la demande de la commune par M. Sylvestre GARIN architecte du patrimoine, de juillet à septembre 2007 et finalisée en octobre 2007.

Cette étude préconise des travaux importants qui ont été inscrits dans le Contrat de Ville Laragne-Montéglin-Département des Hautes-Alpes pour un montant de 450 000 € HT subventionné à 22,1 %, soit 100 000 €.

Afin de l'aider à financer ces travaux la commune souhaite mettre en place une campagne de souscription publique par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine à laquelle la CCL a adhéré le 14 avril 2008 pour l'ensemble des communes de son territoire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire appel à la Fondation du Patrimoine pour l'aider à collecter des fonds destinés à financer des travaux de réfection et de mise en valeur de l'Eglise Saint Martin.

FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX

Les tarifs communaux 2009 sont adoptés à l'unanimité sauf pour les droits de place du marché hebdomadaire et les droits de stationnement adoptés par 22 voix pour et 1 abstention. Tarifs consultables en Mairie (service Accueil).

REMBOURSEMENT D'ASSURANCE

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte la somme de 8611,20 euros versée par la compagnie AXA, cabinet Rossetto, et correspondant au remboursement de la valeur (avant sinistre) du véhicule Ford 5179 KY 05 volé à l'atelier communal.

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte d'accorder au Receveur Municipal l'indemnité de conseil attribuée aux comptables du Trésor qui fournissent une prestation de conseil et d'assistance en matière économique, financière et comptable aux communes.

CREATION DE POSTE

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent technique territorial 2^e classe à compter du 1^{er} janvier 2009.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOYE

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte d'augmenter le temps de travail d'un employé des services administratifs, à compter du 1^{er} janvier 2009, de 20 heures à 28 heures,

REGIME INDEMNITAIRE

Par délibération en date du 31 mars 2005, le Conseil Municipal avait fixé le régime indemnitaire des agents de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le dernier paragraphe de cette délibération de la façon suivante :

« Les indemnités seront réduites pour tous les arrêts de travail, et seront calculées au prorata des jours d'absence, et au prorata du temps de travail pour les agents à temps incomplet ». Cette modification s'applique à l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) 2008.

CONVENTIONS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer des conventions avec la Communauté de Communes du Laragnais pour :

- la fourniture de matériel ;
- les travaux de voirie communale, de voirie rurale, ainsi que l'entretien de voirie (déneigement, débroussaillage, curage des canaux...)

CONVENTION AVEC LA C. A. F.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes, pour le versement de la prestation de service pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement des 4-12 ans, et pour la crèche multi accueil.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

À l'unanimité le Conseil décide de solliciter des subventions pour les travaux suivants :

- ☞ la rue du Canal dans le cadre du projet de réfection du Centre Ancien ;
- ☞ la Cantine et la Garderie de la Maternelle ;
- ☞ la réalisation de canalisations eaux usées et eaux pluviales chemin du Paroi ;
- ☞ la réalisation d'une passerelle au carrefour de la RD1075/Chemin des Vergers ;
- ☞ la protection du talus du Boulodrome donnant sur la rue d'Aurette ;
- ☞ la mise en place d'une télégestion du réseau d'eau potable ;
- ☞ des travaux à la station d'épuration.

CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDES

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de faire appel à un bureau d'études afin de conduire une mission pour :

- l'accès à la Zone d'Activités intercommunale ;
- assistance à l'élaboration du plan de Sauvegarde Communal ;
- la création de sanitaires à l'Ecole élémentaire ;
- des travaux de redéfinition de la profondeur du grand bassin de la piscine.

DELEGUES AUPRES DE L'ASSOCIATION LARAGNE CHABRE 2009

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander une modification de l'article 5 des statuts de l'association Laragne-Chabre 2009 afin que soient désignés 3 suppléants aux 3 membres titulaires

Laragne, le **29 décembre 2008**